

ANNEXE XI  
(*article 45*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU PARC IBERVILLE

**1.** Les travaux prévus au parc Iberville, sis au 660, 1<sup>re</sup> Rue dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou consistent à aménager un jeu d'eau comprenant le terrassement, les infrastructures mécaniques et électriques, les conduites de drainage, la surface de jeu, les sentiers d'accès, les abords du terrain, le gazonnement, les plantations, le mobilier, les équipements ainsi que tous autres éléments complémentaires et connexes.

La dépense liée aux travaux comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**2.** Les travaux décrits à l'article 1 nécessitent l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en ingénierie et architecture du paysage nécessaires à la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier ainsi que le contrôle de la qualité.

**CHAPITRE II**

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU PARC VICTORIA

**3.** Les travaux prévus au parc Victoria, sis au 6, rue Robert-Rumilly dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, consistent à remplacer et à ajouter des modules de jeux dont certains auront une accessibilité universelle ainsi qu'au terrassement, aux plantations et tous autres éléments complémentaires et connexes.

La dépense liée aux travaux comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**4.** Les travaux décrits à l'article 3 nécessitent l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en ingénierie et architecture du paysage nécessaires à la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier ainsi que le contrôle de la qualité.

### **CHAPITRE III**

#### **PROJETS DÉCOULANT DU CADRE DE RÉFÉRENCE DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET DE SES PLANS D'ACTION**

**5.** Il s'agit de réaliser des études et des projets divers relativement au développement et à la consolidation des équipements récréatifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou.

**TOTAL : 567 220,39 \$**